

Aristolochie, attention danger !



IDENTITÉ

Genre : *Aristolochia*, L. 1753
Famille : *Aristolochiacées*
Parties utilisées : *Les racines*

La Rédaction

Selon le dictionnaire Quillet, l'étymologie du mot signifierait "excellent accouchement" (du grec *Aristos*, meilleur et *Locheia*, accouchement par référence "aux vertus supposées" analgésiques que la plante (*Aristolochia clematitis*) aurait sur la parturition.

Description

Les aristoloches sont des plantes vivaces de la famille des *Aristolochiacées*, souvent grimpantes, à racine tubéreuse pour de nombreuses espèces (il existerait près de 500 espèces). Elles sont surtout tropicales, bien que plusieurs de leurs représentants vivent dans les régions tempérées. Elles se présentent la plupart du temps sous la forme de lianes ligneuses. Leur taille est très variable selon les espèces, allant de quelques centimètres à plusieurs mètres de haut. Les feuilles sont le plus fréquemment alternées, simples, entières et les fleurs poussent latéralement, à l'aisselle des feuilles. Les fruits sont des capsules.

Composition

Quelle que soit l'espèce d'aristoloches, elles contiennent toutes de l'acide aristolochique. Ce principe actif est terrifiant car il est considéré comme une substance fortement toxique. Aucune dose sans effet toxique

de ce dernier n'a pu être déterminée. La famille des acides aristolochiques et aristolactames comprend des molécules mutagènes et cancérigènes pour l'estomac, la vessie, les reins, les testicules. On l'accuse également d'être tératogène.

Interdiction d'emploi

L'utilisation de toutes les plantes contenant de l'acide aristolochique est interdite dans beaucoup de pays depuis quelques années. Mais des préparations pouvant en contenir par erreur se comptent par dizaines. Ces substances peuvent continuer d'être commercialisées dans des produits paramédicaux ou autres "compléments alimentaires". L'an dernier encore, le très officiel organisme Santé Canada publiait une liste de spécialités chinoises, dont un produit "diurétique et laxatif" destiné aux enfants, contenant des extraits d'aristolochie, sans que cela soit toujours mentionné sur l'étiquette. En l'absence de contrôle rigoureux des préparations de phytothérapie qui n'ont pas le statut

de médicament, nous ne sommes pas à l'abri de trouver la présence de plantes toxiques dans certaines préparations. Il est donc important d'insister sur la nécessité d'une chaîne rigoureuse de contrôle pour toute thérapeutique. La phytothérapie ne doit pas échapper à cette règle.

Utilisation traditionnelle

Au Maroc, l'aristoloche a été utilisée comme antalgique, et emménagogue. Elle est considérée comme galactogène. Certains herboristes conseillent l'aristoloche contre les affections intestinales, dans les intoxications aiguës, dans le traitement des palpitations de l'aorte⁽¹⁾, ou pour provoquer des avortements chez les femmes. Au Maroc, ce sont ses racines qui sont utilisées en décoction⁽²⁾.

Recommandations de l'Afssaps⁽³⁾

En Belgique, dans les années 90, une centaine de cas d'insuffisance rénale terminale (IRT) a été rapportée chez des patients ayant suivi un régime amaigrissant à base de plantes chinoises, notamment *Stephania tetandra*. L'enquête avait permis de conclure à la substitution accidentelle de *Stephania tetandra* par une plante toxique pour le rein : *Aristolochia fangchi*, en raison de noms chinois très voisins. En France, ces deux plantes chinoises n'appartiennent pas à la Pharmacopée française et leur emploi en tant que médicament n'a jamais été autorisé.

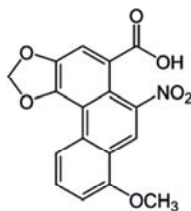
En avril 1994, la notification de deux cas d'insuffisance rénale similaires aux cas belges a conduit au retrait de *Stephania tetandra* et d'*Aristolochia fangchi* et des produits en contenant. En 2000, l'Afssaps a eu connaissance de données nouvelles : le risque de développer un cancer des voies urinaires a été mis en évidence chez les patients ayant développé une insuffisance rénale sévère après avoir été exposés à *Aristolochia fangchi*.

Par la suite, l'Afssaps a pris les mesures suivantes :

- un courrier d'information et de recommandations a été adressé à l'ensemble des néphrologues et des urologues français en août et octobre 2000 ;
- la mise en place d'une interdiction d'utilisation des plantes appartenant à la même famille qu'*Aristolochia fangchi* est en cours d'élaboration.

L'Afssaps souhaite attirer l'attention du public sur les dangers liés à la consommation de préparations à base de plantes exotiques non autorisées par l'Afssaps ou hors des circuits officiels, notamment par correspondance, par démarchage ou sur Internet.

DES RISQUES DE CANCER AVÉRÉS



Acide aristolochique

Des experts du Circ (Centre international de recherche sur le cancer) ont publié en 2002 une évaluation des risques cancérogènes pour l'homme liés à certaines plantes médicinales. Dans

celle-ci, ils ont classé toutes les plantes médicinales contenant des espèces du genre *Aristolochia* comme cancérogènes pour les humains. Les plantes du genre *Aristolochia* causent des tumeurs du bassinet rénal, de l'uretère et de la vessie.

“Les acides aristolochiques provoquent des lésions ADN qui peuvent être converties en mutations des gènes. C'est comme cela que naît un cancer”, explique le Dr Robert Baan, chercheur au Circ. À noter que ces altérations de l'ADN sont localisées dans les tissus des organes touchés et ne sont pas héréditaires.

Source : Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme, Volume 82, “Some Traditional Herbal Medicines, some Mycotoxins, Naphthalene and Styrene”.



Une herboristerie traditionnelle au Maroc

1. LEJEUNIA REVUE DE BOTANIQUE, Nouvelle série N° 186 Décembre 2009, *Aristolochia longa* L. (Bereztum, Aristoloche)

2. Pharmacopée marocaine traditionnelle, Jamal Bellkhdar, édition Ibis press

3. <http://www.afssaps.fr/Infos-de-securite/Communique-Points-presse/Plantes-chinoises-et-atteintes-renales/%28language%29/fre-FR>